

ASSEMBLEE NATIONALE

13 avril 2005

ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX
(Deuxième lecture) - (n° 2224)

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
Mme MARLAND-MILITELLO

ARTICLE 36

Dans cet article, substituer aux mots :

« qui appliqueront »,

les mots :

« pris en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle.